

Séance du Conseil municipal du 13 mars 2025

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 février 2025

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27 (dont 4 pouvoirs)

L'an deux-mille vingt-cinq et le treize mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, pour des raisons exceptionnelles dans la salle des conférences et des mariages, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

23 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COUVRAT	EYNARD	SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

04 Membres absents excusés :

GIRIN	HODZIC	MANTOUX	RIVET
-------	--------	---------	-------

04 Pouvoirs :

GIRIN	Donne pouvoir à	COMMUN
HODZIC	Donne pouvoir à	EYNARD
MANTOUX	Donne pouvoir à	MAITRE
RIVET	Donne pouvoir à	JASSERAND

Délibération n° 20250313-011/ 7.5 Subventions

SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2025 POUR LE PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE

Dans un contexte de transition énergétique et de diminution des consommations d'énergie, la mairie a sollicité le SIGERLY dans le cadre de la Convention en Energie Partagée afin de réaliser un audit énergétique global de son patrimoine bâti. Réalisé en 2022, cet audit a fait ressortir la liste des bâtiments les plus énergivores. Ainsi, après avoir rénové le groupe scolaire DOLTO en 2022-2023, engagé la rénovation énergétique de la Maison de la Rencontre dont les études de maîtrise d'œuvre sont en cours, la Commune souhaite aujourd'hui s'engager dans la rénovation énergétique de la mairie. Ce projet s'inscrit dans la démarche globale de réduction de l'empreinte carbone de la collectivité et d'optimisation de ses coûts énergétiques.

Les objectifs principaux de cette rénovation sont les suivants :

- Réduire la consommation énergétique du bâtiment.
- Améliorer le confort thermique des occupants (agents municipaux et usagers).
- Participer à la lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.
- Optimiser les coûts de fonctionnement à long terme.

L'audit énergétique a permis d'évaluer la performance énergétique actuelle de la mairie. Les résultats montrent que le bâtiment dispose d'une enveloppe thermique moyenne avec de nombreuses fuites d'air sur les menuiseries et la toiture, la pompe à chaleur actuellement en panne est vieillissante et de performance moyenne, la ventilation simple flux fonctionne en permanence sans régulation des débits. Seul l'éclairage a été remplacé dans son ensemble par des luminaires leds en 2024.

Sur la base de ces résultats, les travaux suivants sont proposés pour améliorer la performance énergétique du bâtiment :

- **Isolation thermique** : remplacement des menuiseries extérieures, isolation de la toiture et des planchers sur cave et archives ainsi que l'isolation des murs donnant sur l'extérieur.
- **Système de chauffage** : remplacement de la pompe à chaleur par une plus performante.
- **Energies renouvelables** : étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie.
- **Ventilation** : mise en place d'une VMC double flux afin d'assurer un renouvellement d'air optimal tout en réduisant la consommation d'énergie.

Le coût total estimé pour la rénovation énergétique du bâtiment est de 642 514,71 € HT. Ce montant inclut les études, les travaux de rénovation, ainsi que les équipements nécessaires. Il est possible de financer une partie des travaux grâce à des subventions de l'État et des aides locales pour la transition énergétique.

Ainsi, afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la dotation du Fonds Vert 2025. Je vous rappelle que la Collectivité peut solliciter des aides publiques à hauteur de 80 % du coût des travaux, soit un montant maximal de 514 011,80 €HT. Le reste du financement de l'opération sera assuré sur les fonds propres de la Commune.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres décide de :

- Solliciter une subvention d'un montant aussi élevé que possible au titre du Fonds Vert 2025 pour cette opération de rénovation énergétique de la mairie ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert 2025 et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Sarah BEGUE

Délibération n° 20250313_011 du 13/03/2025
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le 25/03/2025
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 18/04/2025